



AVENANT N° 2024/02

LIGUE MOTOCYCLISTE DE NOUVELLE AQUITAINE

REGLEMENT LMNA MINI OGP, 25 POWER ENDURANCE ET COUPE SUPER RACER 2024

REGLEMENT TECHNIQUE GENERAL

Article 2.8 - Freins

En vitesse, les vis de fixation des étriers de frein doivent être arrêtées par un fil métallique de sécurité.

~~En endurance, il n'y a pas de nécessité de freiner les étriers de frein par un fil métallique de sécurité.~~

En endurance, les étriers de freins doivent être arrêtés par un fil métallique de sécurité, comme en vitesse.

Article 2.18 - Sabots récupérateurs

Les sabots récupérateurs sont obligatoires pour tout type de machine équipée d'une boîte à vitesse ou moteur 4 temps.

Ils permettront la récupération des liquides moteurs en cas de casse de celui-ci.

Les sabots récupérateurs doivent être étanches, englober toute la surface inférieure du moteur et avoir une contenance de 1 litre minimum.

~~Il pourra être équipé d'un bouchon étanche à retirer en cas de piste déclarée WET.~~

La présence de bouchon est interdite.

Les machines équipées d'un carénage intégral pourront se servir de leur sabot comme récupérateur.